SI VOUS CONNAISSEZ LE PRÉNOM DE DAECH, CELA PEUT VOUS AIDER EN CAS D'ATTENTAT

Photo : www.toutsurmesfinances.com/assurance/des-indemnisations-versees-aux-victimes-et-aux-proches-des-attentats-a-paris.html

Vous avez été victime d'un attentat et vous souhaitez être indemnisé(e) ? Rien de plus facile, allez sur le site : http://www.fondsdegarantie.fr/indemniser et remplissez le formulaire prévu à cet effet. Petit hic, le nom de l'auteur de l'attentat est demandé ainsi que son adresse. Une fois identifié, il pourra sans doute confirmer qu'il en est bien l'auteur. Voir ci-dessous l'entrefilet extrait du « Canard enchaîné » du 13 avril 2016. Le Fonds de garantie ne dit pas si l'absence éventuelle de ces données aura des conséquences immédiates ou futures sur le traitement de votre dossier.

Pour votre information sachez que ce fonds de garantie est alimenté par les différentes primes que vous versez à votre assureur, lequel préempte au passage **4 euros** par prime dans ce but. Si l'on multiple cette modique somme par le nombre de contrats d'assurances ouverts en France, le montant de ce fonds, régulièrement réapprovisionné chaque année, doit être très important. Aucun chiffre n'est fourni par le site du fonds de garantie, pas plus d'ailleurs que par celui de l'assurance française qui annonce, en revanche, un chiffre d'affaires pour 2015 de … **208 milliards d'euros !**